

**SIXIÈME PARTIE**  
**VERS UN MONDE DE PAIX**  
**ET DE JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

En ce début du **xxi<sup>e</sup>** siècle, le monde est caractérisé par de grands bouleversements géopolitiques, qui brouillent les repères et accroissent les incertitudes. Ils résultent d'abord de la disparition du monde bipolaire issu de la Guerre froide, auquel a succédé une période centrée sur l'hyperpuissance américaine, elle-même bousculée depuis la fin des années 1990 par l'ascension des puissances émergentes (les Brics: Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), annonçant un nouvel ordre multipolaire. En plus des États, il faut aussi compter avec le poids croissant d'autres acteurs comme les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les collectifs locaux et les firmes transnationales.

Mais on constate aussi un foisonnement de mouvements sociaux et citoyens qui se battent pour une société plus juste, pour plus de liberté et une démocratie réelle. Tous ces mouvements au Nord et au Sud remettent en question la marchandisation des échanges, la déréglementation généralisée, l'inégalité de la répartition des richesses et la destruction de l'environnement. La fin du « gendarme » unique, la multiplicité des acteurs, la multiplication de nouveaux foyers de conflits se superposant à d'anciens non réglés minent encore un peu plus la crédibilité des institutions internationales et des États. C'est

le terreau sur lequel se développe la violence armée.

Ces bouleversements s'accompagnent d'une quadruple crise: environnementale, économique, sociale et démocratique. Réchauffement climatique, fin des énergies fossiles, pollutions, captation et raréfaction des ressources naturelles, accélérées par la mondialisation, nous obligent encore davantage à une réflexion transnationale. Les exemples foisonnent: délocalisations industrielles, exportations agricoles, imposition des politiques d'immigration du Nord sur « les Suds », jonction des mouvements djihadistes, etc.

Dans cette période de chaos, le capitalisme financier ultralibéral et ses fonds divers spéculent à tout-va, déstabilisant pays ou secteurs entiers, les multinationales intensifient leur course aux matériaux rares, détruisant l'environnement de populations entières. Dans cette guerre économique, les luttes de peuples secouent de nombreuses régions de la planète. Mais la répression, le manque de soutien des pays occidentaux, l'héritage traumatique des guerres du Moyen-Orient, les inégalités et l'extrémisme religieux ont abouti au djihadisme. Sauf exception, les régimes autoritaires se renforcent, dans une compétition féroce pour l'hégémonie régionale. De grandes incertitudes s'installent, notamment parce que de plus en plus d'États pauvres ou en crise sont dépossédés de leur souveraineté économique par les multinationales, mais également de leurs fonctions régaliennes par des groupes et des institutions financières internationaux qui finissent par en faire des États faillis.

Dans ce contexte, la diplomatie française, entre 2012 et 2017, a privilégié des interventions militaires, sans s'attaquer aux causes. Au contraire, elle a favorisé l'économie et le commercial, c'est-à-dire une politique d'exportation pour booster la sacro-sainte croissance: agriculture, gaz de schiste en Algérie, Rafales en Égypte, EPR en Iran, ventes d'armes en arabie Saoudite... Le tout conjugué au soutien de plusieurs dictatures en Afrique ou au Moyen-Orient.

Pourtant, dans les pays du Sud, l'écologie n'apparaît plus comme un luxe de pays riches, mais comme vitale. Leur participation et leur contribution aux COP 21 et 22 l'ont souligné. Ils subissent de plein fouet les maux inhérents au productivisme: industrie extractive, déforestation, sécheresse, exploitation barbare. Et les pires conséquences des émissions de gaz à effet de serre, dont ils sont les moins responsables.

Une autre politique internationale, une autre coopération, une autre diplomatie, une autre défense de la France et de l'Europe dans le monde sont nécessaires pour l'avenir commun des peuples et un projet de société enviable.

## 1. POUR UNE DÉMOCRATIE GLOBALE

### I. Redonner une place centrale aux Nations unies et au droit international, engager la dissolution à terme du G8 et du G20, et instaurer un contrat social mondial

Le G8 et le G20, organisations à très faible légitimité démocratique, décident aujourd'hui de la guerre et de la paix mondiales, des modèles de société et des politiques économiques. La France devra défendre l'Organisation des Nations unies comme élément central de la gouvernance mondiale, notamment par la revalorisation du rôle de l'Assemblée générale, par une réforme de son Conseil de sécurité pour une meilleure représentation des pays du Sud et émergents, et par sa capacité à faire appliquer ses propres résolutions et le droit international. Cela suppose des ratifications des États qui soient opposables et contraignantes, et des organismes de règlement des différends aux décisions réellement exécutoires (*a contrario* de l'ORD, l'instance d'arbitrage de l'OMC). Les législations nationales et européennes doivent néanmoins anticiper, démontrer et inciter au droit international auquel nous aspirons. Et les États doivent enfin respecter leurs engagements internationaux.

Sur le plan économique et financier, la France et l'Union européenne doivent promouvoir une gouvernance mondiale régulée, avec des ensembles régionaux économiques et monétaires plus homogènes, une responsabilisation des parties prenantes et la gestion internationale de la dette. Les décisions de la gouvernance

économique mondiale doivent ainsi être compatibles avec les règles de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Unesco.

Les 17 Objectifs du développement durable (ODD) 2015-2030 de l'ONU, signés par 193 pays, devront être le cadre d'action majeur pour la diplomatie française et européenne. Les politiques publiques françaises et européennes devront être mises en cohérence entre elles et avec l'Agenda 2030. La coopération internationale, notamment, devra être cohérente avec la coopération pour le développement, qui doit privilégier – contrairement aux faits – les pays les plus pauvres, dits les moins avancés (PMA). Les ODD étant transversaux et la démarche holistique, les objectifs environnementaux ont une importance égale aux autres, car il n'y a pas de réduction durable de la pauvreté et d'accès aux droits sans préservation des écosystèmes locaux et mondiaux.

Les droits fondamentaux des citoyen.ne.s du monde doivent être garantis par un «contrat social mondial». Pour cela, il faudra mettre en place une fiscalité mondiale pour la planète. La taxation des transactions (en particulier journalières) sur les marchés des changes financiers et boursiers, mais aussi des profits des multinationales, des déchets nucléaires et des transports aériens et maritimes rapporterait 775 milliards de dollars hors taxe carbone. C'est-à-dire deux à trois fois les sommes nécessaires pour l'accès de tou.te.s aux droits fondamentaux et à la résilience climatique.

La spéculation boursière, dont la volatilité journalière est une épée de Damoclès pour toutes les entreprises et les marchés mondiaux, les

niches, l'évasion et le dumping fiscaux, qui permettent aux multinationales d'échapper à l'impôt, comme la quasi-absence de redevance du secteur des transports représentent un dramatique manque à gagner pour tous les pays, mais encore plus pour les pays les plus pauvres.

Les États n'ont plus les moyens de pourvoir aux besoins des populations, les services publics sont sacrifiés, le recours à l'emprunt pour des services et infrastructures de base qui doivent rester non marchands (éducation, santé, justice...) relance le cercle vicieux de la dette. Il s'agit d'initier une fiscalité globale, homogène et transparente, pour la proposer progressivement à l'ensemble de la planète.

## **II. Lutter contre la criminalité internationale, politique et militaire**

La France devra défendre et pratiquer une diplomatie active de lutte contre les dictatures et les régimes autoritaires, et de solidarité avec les mouvements d'émancipation. La succession des élections en Afrique (plus de seize en une année), où les peuples se sont révoltés contre le maintien de présidents à vie ou héréditaires, a montré que des élections sans respect des règles ne peuvent être qualifiées de démocratiques. Elle a aussi souligné le manque de pugnacité du gouvernement français et de la Commission européenne pour dénoncer ces dénis démocratiques et les répressions qui les ont accompagnés.

La France devra solliciter la Cour pénale internationale (CPI) dès lors que des crimes de guerre auront été suspectés, à l'instar de la

Syrie, en se saisissant aussi de l'extension, par la procureure de la CPI, de la notion de crimes de guerre aux destructions de l'environnement ayant entraîné des déplacements de population. Afin de préserver la crédibilité de la CPI, pierre d'achoppement de l'architecture pénale internationale et de la lutte contre les violations graves des droits humains, la France devra se prémunir contre toute utilisation politique de la Cour, notamment dans les pays où elle est intervenue militairement. Elle pourra alors, en toute légitimité, participer aux débats pour une réforme de la CPI, afin que celle-ci regagne la confiance des pays qui sont aujourd'hui tentés de la quitter. L'enjeu, crucial, est de continuer à étendre l'emprise du droit humanitaire international et de le connecter aux violations graves du droit environnemental.

La France œuvrera également au renforcement de la lutte contre les délits économiques et financiers, contre l'impunité en cas de délits commis par les chefs d'État ou les élites internationales. Il faut mettre un terme définitif à la Françafrique financière et militaire, aux valises de billets et aux trafics d'influence, prévenir et sanctionner les conflits d'intérêts des responsables politiques et des hauts fonctionnaires par une réelle coopération judiciaire et fiscale. Il faut assurer la restitution rapide des avoirs détournés aux pays spoliés (comme les « biens mal acquis »), selon un mécanisme qui empêche les gouvernants spoliateurs de se les approprier de nouveau, avec notamment la création d'un fonds d'appui aux ONG, et en hébergeant les lanceur.se.s d'alerte de toute sorte.

La France doit lutter contre la spéculation financière, notamment par un encadrement

strict des marchés des matières premières, en particulier agricoles, et des produits dérivés; la suppression des paradis fiscaux et judiciaires; l'annulation des dettes illégitimes, en commençant par les pays les plus pauvres, et l'instauration d'une responsabilité mutuelle des créanciers et débiteurs publics et privés. Entre 2000 et 2014, les sommes placées dans les paradis fiscaux ont été multipliées par quatre.

## 2. POUR UNE POLITIQUE MONDIALE DES COMMUNS ET DE JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

De l'eau au génome humain, les combats des peuples pour la préservation et la gestion collective des communs ont émergé sur la scène internationale. Un autre modèle de développement doit prévaloir pour la défense des communs globaux et la survie de l'humanité.

### *Les écologistes proposent :*

- D'instituer une règle de protection des communs environnementaux (air, eau, sols, biodiversité, climat...) et de respect des limites planétaires.
- D'éliminer plus ou moins progressivement, ou de réorienter, les activités qui enrichissent les uns et détériorent les conditions de vie des autres, humains ou non-humains.
- De porter au niveau international la reconnaissance des droits des générations futures, rendant ainsi concret le principe de précaution et permettant de protéger les plus jeunes des atteintes à l'environnement ou à leur santé.
- D'œuvrer à la reconnaissance de la notion de crime climatique et d'écocide par la Cour pénale internationale, permettant ainsi de condamner lourdement des personnes morales (États, entreprises, etc.). Les juridictions pénales nationales de l'UE doivent se doter d'une compétence universelle pour les atteintes graves à l'environnement survenues dans des pays tiers.
- De reconnaître pénalement toutes les atteintes à la nature et de renforcer le droit international en

matière de pollutions. L'exploitation des énergies fossiles et des minerais repose sur un travail inhumain, l'échange inégal, l'évasion fiscale, les trafics et la destruction de l'environnement. Qu'il s'agisse du pétrole en Amazonie, dans le golfe de Guinée, au Bahreïn, ou du coltan de nos portables en République démocratique du Congo, de l'uranium au Niger ou encore de l'or au Brésil, l'industrie extractive accentue ses pressions pour capter les dernières ressources naturelles afin de nourrir des sociétés de plus en plus énergivores, à n'importe quel prix, même celui de guerres. Hors les cas les plus graves, les atteintes majeures à l'environnement doivent ainsi pouvoir être sanctionnées.

- De créer une Organisation mondiale de l'environnement (OME), dont les préconisations auront une valeur juridique supérieure à celles de l'OMC. Cette OME, à développer à partir de l'actuel Programme des nations unies pour l'environnement (Pnue), basé à Nairobi (Kenya), aurait vocation à centraliser, harmoniser et faire respecter les plus de 3 500 traités internationaux sur l'environnement qui existent aujourd'hui dans le monde. Il permettrait aussi d'améliorer les systèmes de co-élaboration des règles qui y sont relatives, comme celles de la police environnementale internationale, à des fins de contrôle, de suivi et de sanctions.
- De généraliser la traçabilité des ressources et matières naturelles exploitées, à travers notamment les achats publics.
- De créer une Agence internationale pour la régulation du commerce des minerais précieux, chargée de contrôler les produits importés (identification et certification de l'origine des

matières premières, traçabilité des transactions, transparence sur les marges, de la production à la distribution puis à la consommation).

– D'accélérer le calendrier d'interdiction des minerais issus de zones de conflit (étain, tantale, tungstène, or) : fixer cette interdiction en 2017 plutôt que d'attendre la date de 2021 fixée par l'Union européenne.

– De tirer progressivement l'ensemble des importations et des échanges internationaux vers les normes du commerce équitable, par la transparence et la régulation.

### I. L'eau, un commun environnemental

Dans le monde, 88 % des maladies ont pour origine une consommation d'eau non potable, des installations sanitaires inadéquates ou encore une mauvaise hygiène. Chaque jour, 2 millions de tonnes de déchets sont déversées dans des cours d'eau. Soumises à la pollution du cœur des océans jusqu'à la sortie de notre robinet, l'eau et sa gestion sont un enjeu majeur.

Ressource indispensable à l'accès très inégal, l'eau est devenue une marchandise aux mains de grands groupes internationaux. Elle se raréfie et des chercheurs évoquent régulièrement une prochaine « guerre de l'eau ».

Le gaspillage, les cultures industrielles et le réchauffement climatique ont provoqué des sécheresses sévères, qui ont affecté des superficies presque deux fois plus importantes en 2015 que l'année précédente (14 % contre 8 %). Elles atteignent des records dans certaines régions du monde (Sahel, Sao Paulo au Brésil, Tamil Nadu

en Inde, etc.), modifient les équilibres agricoles et provoquent migrations et conflits : en Syrie, en Turquie, en Israël-Palestine et dans l'ensemble du Moyen-Orient, dans les pays frontaliers du lac Tchad, dont le niveau est en constante diminution, etc. Partout, le recours à la fracturation hydraulique, nécessaire à l'extraction du gaz de schiste (auquel participe une multinationale d'origine française telle que Total), fait peser de gros risques de pollutions sur les ressources en eau.

#### ***Les écologistes proposent :***

- de reconnaître en France, dans l'Union européenne et au niveau international l'eau patrimoine commun de l'humanité et commun environnemental non privatisable ;
  - de garantir l'accès à l'eau potable pour chacun.e ;
  - de refuser la gestion publique-privée (concession ou délégation) des programmes d'assainissement, de production et de distribution d'eau, et d'y substituer des partenariats publics ;
  - de supprimer l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS), qui a fait entrer l'eau dans le domaine marchand et impose d'avoir recours à des entreprises privées pour bénéficier de l'aide internationale ;
  - de promouvoir un contrat mondial de l'eau, dont le respect serait garanti par une Autorité mondiale de l'eau (AME), indépendante et intégrée aux Nations unies, en lieu et place de l'actuel Conseil mondial de l'eau, mis en place par Veolia et Suez-Environnement.
- Enfin, la France signera les déclarations de l'OIT et de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, notamment le droit à préserver leurs ressources,

et adhérera à la Convention européenne sur les minorités nationales.

## II. Les forêts

Les forêts jouent un rôle écologique essentiel de retenue des sols, d'écrêtement des crues, de filtration de l'air et des eaux, de réserve de biodiversité, de captation du CO<sub>2</sub> et de régulation climatique. La déforestation participe pour 20 % au réchauffement climatique et à la destruction des habitats des peuples autochtones. Or, selon une étude de la FAO de 2015, quelque 129 millions d'hectares de forêts – presque la superficie de l'Afrique du Sud – ont été perdus depuis 1990.

Aujourd'hui, des espaces forestiers sont dévastés pour installer des cultures industrielles rentables, comme les sojas transgéniques, les plantes à agrocarburants et les palmiers à huile en Argentine ou au Brésil, l'huile de palme en Malaisie, au Guatemala, etc. S'y ajoutent les mesures, confirmées lors de l'Accord de Paris, qui permettent aux entreprises responsables d'émissions de gaz à effet de serre de les compenser par des plantations, quelles qu'elles soient, éventuellement au détriment des cultures vivrières, pourtant indispensables pour atteindre la souveraineté alimentaire. Autre effet pervers : l'accaparement des terres par ces mêmes entreprises et des États, spoliant ainsi les petits agriculteurs.

### ***Les écologistes défendent :***

- la création d'une protection internationale des forêts contre l'exploitation pétrolière et minière et les cultures industrielles ;

- des transferts de technologie aux populations locales pour une énergie de remplacement renouvelable pour se loger et se nourrir, hors système REDD (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation) ;
- la valorisation économique des apports environnementaux et sociaux des forêts et des pratiques agroécologiques, dits « services écosystémiques ».

## III. Cesser tout soutien aux énergies fossiles

Pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C, 80 % des énergies fossiles doivent impérativement rester dans le sol. La seule solution raisonnable est d'interrompre les subventions aux industries extractives. Or, d'après une étude du Fonds monétaire international (FMI) de Mai 2016, 5 300 milliards de dollars par an (9,5 millions de dollars par minute) sont dépensés par les États pour soutenir les énergies fossiles, sous forme de subventions ou des externalités négatives qui y sont liées. Si 48 pays, parmi les plus pauvres, se sont engagés à produire de l'électricité sur la base d'énergies 100 % renouvelables d'ici à 2050, un rapport d'Oil Change International estime que 14 000 milliards de dollars devraient être injectés durant les vingt ans à venir pour de nouveaux forages, mines et infrastructures de transports.

### ***Les écologistes proposent :***

- que la France cesse tout financement aux énergies fossiles passant par la Banque mondiale, la Coface ou l'Agence française de développement ;

- que l'État, actionnaire principal d'Engie (33 %) et majoritaire d'EDF (84 %), impose aux deux structures un plan de fermeture de leurs centrales à charbon en France et dans le monde à l'horizon 2020, et interdise tout nouveau projet d'exploitation des fossiles ;
- que les États et collectivités territoriales imposent aux secteurs bancaire et assurantiel le respect de leurs engagements climat ;
- que les gisements d'énergies fossiles soient reconnus comme des biens publics mondiaux.

#### **IV. Reconnaître la dette climatique et assumer la solidarité qui en découle**

La transition écologique nécessite le respect par la France et l'Union européenne des engagements pris en faveur de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation des pays les plus vulnérables. Mais, selon l'OCDE, seuls 67 milliards de dollars ont été mobilisés au sein du Fonds vert pour le climat sur les 100 milliards de dollars annuels promis par les pays développés, d'ores et déjà insuffisants face aux enjeux climatiques.

La vocation du Fonds vert est trop imprécise : on constate que ses financements vont et iront vers les pays émergents et à revenu intermédiaire, qui peuvent pourtant se financer autrement, et vers l'atténuation plutôt que l'adaptation. Le Fonds vert doit être abondé rapidement, en dons plutôt qu'en prêts, et contrôlé par les citoyens. Il doit prioriser les pays les plus pauvres et les États insulaires, compter au moins 50 % de financements allant à des projets et à des stratégies appuyées sur les communautés et les écosystèmes,

en soutien aux populations locales, en particulier pour le non-déboisement et l'entretien des forêts tropicales.

À cause d'une distribution massive de crédits carbone lors de la création du marché européen, le prix carbone est au plus bas et ne constitue pas une incitation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais des droits spéculatifs à polluer. Le marché des crédits carbone doit progressivement disparaître, comme le « mécanisme de développement propre » (MDP). Avec l'arrêt des subventions massives aux énergies fossiles et l'accompagnement social des plus précaires et vulnérables sur le plan énergétique, les taxations carbone doivent se multiplier.

#### **V. Mettre en place une véritable fiscalité écologique**

Afin de financer la transition écologique, nous souhaitons une fiscalité globale de protection de l'environnement reposant sur le principe du pollueur-payeur. Cette fiscalité sera compensée par ailleurs et différenciée socialement. Sans attendre l'alignement des niveaux de taxation, les États les plus volontaires devraient déjà avancer ensemble sur cet aspect.

#### **VI. Diminuer les échanges inutiles et inéquitables, favoriser un commerce à faible impact sur l'environnement**

Cela se fera notamment à travers la mise en place d'une certification bas carbone et la reconnaissance de la responsabilité des

multinationales quant à leurs agissements sociaux et environnementaux.

**VII. Reconnaître le droit des générations futures, le droit de la nature, et punir les crimes climatiques en reconnaissant le droit aux citoyens de s'estimer en justice**

La justice l'a déjà rappelé à plusieurs reprises : les États et pouvoirs publics sont responsables et garants du respect des droits humains, voire de la stabilisation du climat.

**3. CONTRE LE POUVOIR PRÉDATEUR DES MULTINATIONALES**

La mondialisation a multiplié les relations commerciales en leur donnant la primeur sur toute autre considération. D'où un dysfonctionnement à grande échelle du droit international comme national, qui échoue à protéger et à faire prévaloir les droits humains et la préservation des ressources. Le libre-échange mondial est un outil extrêmement efficace pour les multinationales dans la défense de leurs profits et de leurs intérêts. En effet, même si, en principe, la hiérarchie des normes de droit international donne la primauté à la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies, en réalité, seul le droit commercial international (issu de l'OMC et des traités commerciaux ou d'investissement) est contraignant dans les faits.

De plus en plus concentrées, avec des ramifications et des propriétés croisées, les multinationales ont acquis un pouvoir inégalé, parfois plus important économiquement que celui de nombre d'États. Elles échappent ainsi à tout contrôle, d'autant plus que les puissances publiques sont soumises à un intense lobbying.

De fait, nous assistons depuis plusieurs décennies au développement d'un « droit global mou », c'est-à-dire émanant d'indicateurs, de standards, de codes de conduites, et bien sûr des usages, pratiques et coutumes du commerce transnational, et non plus de processus législatifs démocratiques. Mais cette primauté n'est pas neutre : elle consacre le laisser-faire et le consentement généralisé des États à des types de régulation, prétendument

par le biais du marché, qui favorisent les acteurs économiques transnationaux. Ce qui rend plus difficiles les revendications des mouvements sociaux et citoyens et des associations, de même que la préservation de la nature.

***Les écologistes proposent :***

- De soumettre le commerce mondial au respect des droits humains, en soutenant, dès 2017, la proposition de Traité international des peuples pour le contrôle des sociétés transnationales. Ce traité a été élaboré par des mouvements citoyens, des populations affectées par les activités des multinationales et des associations membres de la Campagne globale pour démanteler le pouvoir des multinationales.
- De reconnaître la responsabilité des multinationales. Dès 2017, la France soutiendra activement la proposition d'élaboration d'un traité international visant à « créer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme », dont la rédaction a été lancée par l'adoption en 2014 de la résolution 29/6 au Conseil des droits de l'homme des Nations unies.
- De renforcer la responsabilité sociale et sociétale des multinationales françaises. Suite à l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, qui a fait plus de mille victimes, une loi est en cours d'adoption au moment de la rédaction de ce programme, reconnaissant le devoir de vigilance des multinationales, soit la responsabilité des firmes françaises pour les agissements de leurs filiales étrangères quant au respect des droits humains et du droit environnemental. Cette

responsabilité doit être élargie à l'ensemble des entreprises, y compris celles comptant moins de 5 000 salariés. Comme doit être inversé le « renversement de la charge de la preuve » : ce sont les firmes qui doivent prouver qu'elles ont tout fait pour éviter toute atteinte aux droits humains ou de l'environnement, et non les victimes qui doivent prouver les dommages subis.

#### 4. DES AGRICULTURES PAYSANNES ET UNE PÊCHE FAMILIALE POUR NOURRIR LE MONDE

Boire et se nourrir sont les premiers besoins de l'être humain. La population mondiale vient d'atteindre 7 milliards d'habitant.e.s et atteindra 9 milliards en 2050. À l'heure actuelle, un milliard de personnes souffrent de la faim, et un autre milliard – dont nous faisons partie – sont en «suralimentation».

Depuis trois décennies, les paysanneries du monde les moins bien équipées ont été livrées sans protection à la concurrence des grandes entreprises et des producteurs les mieux équipés et les mieux protégés du Nord. Avec, comme conséquences, le blocage du développement et l'appauvrissement de la majorité de la paysannerie, l'exode vers les bidonvilles, les vagues de migrations déstabilisantes, les frustrations, les ressentiments et les dérives d'une partie de la jeunesse, qui nourrissent l'instabilité politique et l'insécurité militaire.

Les émeutes de 2008 et les flambées de prix récurrentes sont de fait consubstantielles au système libre-échangiste mondial: ruine des petites paysanneries livrées à la concurrence des surplus mondiaux et à la spéculation sur les matières premières agricoles, abandon des stocks de sécurité alimentaire, gestion spéculative des matières premières agricoles, utilisation du foncier au profit des agrocarburants ou de la production de viande, donc moins accessible aux plus pauvres, accaparement des terres et déforestation, chômage massif dans des bidonvilles en pleine extension, etc. ont pour conséquence, à la moindre

irrégularité climatique, une crise des prix et une crise alimentaire. L'agriculture industrielle, mécanisée et chimique – et souvent très subventionnée –, détériore par ailleurs la fertilité des sols, la biodiversité, la reproduction des écosystèmes, ainsi que la santé des cultivateur.trice.s et des consommateur.trice.s.

Côté pêche, la situation n'est guère plus reluisante: si le rythme actuel de la pêche internationale se poursuit, les océans seront essentiellement peuplés de méduses à l'horizon 2050, époque à laquelle nous compterons également plus de déchets plastiques que de poissons.

Pour les écologistes, préserver et développer les agricultures locales du Sud, de l'Est et du Nord, qui emploient encore le plus grand nombre d'actifs et d'actives dans le monde (les femmes y étant majoritaires), c'est lutter contre la pauvreté et la faim, pour l'emploi et la justice climatique et, par-là, contre l'instabilité, le chômage urbain et les migrations non choisies. Il s'agit :

- De réguler la pêche au niveau mondial, afin de préserver les stocks et les espèces de poissons: interdiction des pêches sur les littoraux étrangers comme du pillage des ressources halieutiques, défense des pêches artisanales et accord international à ce sujet.

- De soustraire l'agriculture au libre-échange et de permettre la souveraineté alimentaire, comme l'ont fait de nombreux pays développés et émergents. Mettre en place aux frontières de chaque aire régionale un ensemble de droits de douane variables (en fonction inverse du prix international) sur les importations de denrées alimentaires permettra d'assurer des prix rémunérateurs et

stables aux paysanneries locales, qui seront ainsi en capacité de se nourrir et de nourrir les villes en vivant dignement. Ce doit être accompagné de la création de stocks agricoles locaux, nationaux et régionaux.

- De lutter contre la faim des plus pauvres et vulnérables des villes ou des sans-terre en leur apportant des aides à la consommation de produits locaux.

- De renoncer aux exportations, à des prix de fait bradés, des surplus européens et mondiaux de denrées agricoles et alimentaires largement subventionnées, directement ou indirectement.

- De mettre fin à l'accaparement des terres.

- D'appuyer résolument les paysanneries (service technique, crédit agricole, coopération) et de les aider à réinvestir leurs savoir-faire locaux et à adopter des pratiques d'agro-foresto-écologie aptes à doubler, au moins, les rendements les plus bas, à préserver les ressources naturelles et à massivement stocker le CO<sub>2</sub>.

## **5. COOPÉRER RÉELLEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT : FAIRE DE L'AGENDA ODD 2030 UN VÉRITABLE PROJET POLITIQUE**

Engagements internationaux bafoués depuis cinquante ans ; chute libre de l'Aide publique au développement (APD) française et mondiale au niveau le plus bas jamais atteint (0,37% du PIB français, dont 6% seulement de dons) ; abandon des pays les plus pauvres, qui reçoivent de la France à peine 150 millions d'euros sur les 8 milliards d'engagements annuels de l'Agence française de développement (AFD) ; abandon ultralibéral de toutes régulations commerciales, agricoles, financières, fiscales et minières : la coopération pour le développement a perdu toute ambition.

Aux 15 Objectifs millénaires du développement 1990-2015 ont succédé les 17 Objectifs de développement durable 2015-2030 (ODD), votés par 193 pays à l'ONU dans l'ignorance générale, malgré une ambition inédite dans l'histoire de l'humanité : en 2030, «Faim zéro, zéro pauvreté, accès pour toutes et tous à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'environnement, à l'énergie...».

Mais qui connaît l'Agenda 2030, censé unir les pays dits «développés» et ceux dits «en voie de développement» ?

Pour l'Europe et la France, coopérer réellement pour réaliser en 2030 les 17 ODD passe par la mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques nationales et européennes avec ces engagements universels. Cela engage trois dimensions de l'action publique et citoyenne, du local au transnational

## I. justice, régulation et partages

Il faut refuser les accords de libre-échange de l'UE, et notamment les Accords de partenariat économiques (APE) imposés à l'Afrique et leur application aux marchés publics.

## II. Respect des engagements internationaux de la France et de l'Union européenne

Cela suppose l'application réelle des conventions internationales: APD, biodiversité, développement durable, Climat, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc), conventions OIT de l'ONU, ODD, COP 21, etc., ce qui signifie:

- augmenter l'APD rapidement à hauteur de 0,7% du PIB (10 milliards d'euros), selon un calendrier contraignant, et la rendre totalement transparente;
- exiger une taxe sur les transactions financières (TTF) européenne ambitieuse (180 milliards par an, dont un tiers au moins pour l'APD et un autre tiers pour l'adaptation au climat des PMA) ainsi qu'une TTF française plus large;
- prioriser enfin dans l'APD et dans les financements et programmes de l'AFD (aujourd'hui dispersés dans 80 pays) l'aide aux ODD des 47 «pays les moins avancés», la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et privilégier les dons aux prêts;
- réserver les financements du commerce extérieur, comme les aides militaires (sous conditions éco-sociales), aux ministères ad hoc, à la Caisse des dépôts et consignations et à la Coface.

- cesser la substitution massive des financements (AFD, CDC, UE, Fonds Vert) et projets climatiques (et post-conflits) aux financements de l'APD, et les flécher prioritairement vers les PMA (aux deux tiers africains) et les États insulaires, en privilégiant leur adaptation climatique et en amorçant l'accès de tou.te.s, aujourd'hui abordable et finançable, à une énergie renouvelable.

## III. Exigences démocratiques, citoyenneté mondiale et projet de faire société mondialement

Pour ancrer les politiques publiques dans les libertés civiles et politiques, afin de garantir l'intérêt général et l'égalité des minorités, il faut:

- intégrer systématiquement la dimension de genre et l'égalité femmes-hommes dans la coopération;
- systématiser la participation active des populations concernées et la décentralisation à tous les niveaux, et promouvoir, du local au global, une démocratie délibérative autant que représentative;
- sortir de la diplomatie commerciale et militaire, et faire vivre une diplomatie des droits humains et de la paix;
- en régime autoritaire et dans les pays émergents et néo-émergents, coopérer de société civile à société civile (ONG, collectivités locales) en faveur de l'accès aux droits des plus pauvres et discriminé.e.s;
- activer réellement les dispositifs français multipartites de transparence, de débat public et d'action de l'État avec la société civile, via le Conseil national du développement et de

la solidarité internationale, l'Observatoire du développement et le contrôle parlementaire (aujourd'hui inexistant) ;

- soutenir matériellement les ONG Nord-Sud et les collectivités locales dans leur recherche concrète de l'intérêt général, d'accès de tous aux services collectifs et de lutte contre les inégalités, et dans leur rôle de sensibilisation et de mobilisation des populations aux enjeux 2030 ;

- stopper l'évolution visible de l'APD vers des accords de « gestion migratoire contre APD et préférences commerciales » ;

- créer un avenir avec les jeunes par « l'éducation à » et l'action coopérative.

## 6. POUR UNE POLITIQUE DE RÉOLUTION DES CONFLITS PAR LA DIPLOMATIE

Réorienter la politique de défense vers une défense européenne commune, indépendante des États Unis, et sortir de l'Otan sont les premières mesures que prônent les écologistes. Elles permettront d'économiser 10 % sur le budget de la défense (3 milliards d'euros). La réorientation de la dissuasion et la diminution des interventions extérieures (Opex) diminueront *de facto* ce budget d'au moins 1,5 milliard d'euros. D'autres économies sont possibles, notamment en redéfinissant les missions de la Marine vers la protection des zones économiques exclusives ou en renégociant les contrats de l'Airbus A400M, couplés avec les avions ravitailleurs.

Il s'agit ensuite de décider démocratiquement des opérations extérieures éventuelles, de les effectuer sous mandat international et sous le contrôle démocratique du Parlement national et européen, avec des consultations ouvertes aux ONG spécialisées. La présence des forces armées hors du territoire national doit être fondée soit sur un mandat international, soit sur des accords bilatéraux. Les forces ne pourront être engagées que dans le cadre d'un mandat international de l'ONU. Enfin, le contrôle de la représentation nationale sera renforcé par l'obligation d'un vote du Parlement dans un délai rapide pour tout engagement extérieur et de la publication de tous les traités (ratification explicite).

Néanmoins, plusieurs conditions devront être portées par la France auprès et au sein de l'Union européenne pour parvenir à cet objectif, dans le respect des principes que porte l'écologie politique :

- implication des citoyens de l'Union: informations, débats publics, actions civiques, contrôle;
- création d'un European Peace Corps dédié à la prévention des conflits et au maintien de la paix (composante citoyenne de la politique européenne de défense);
- création d'Instituts européens de la paix pour appuyer la consolidation du volet civil de la gestion de crise au niveau de l'UE et des États membres (notamment la France);
- création d'un état-major européen intégrant la gestion civile des crises, placé sous la double autorité du Conseil européen/SEAE (Service européen pour l'action extérieure) et des commissions compétentes du Parlement européen;
- mise en place des Battle Groups (traité de Lisbonne) sous la forme d'unités transnationales permanentes, sur le modèle de l'Eurocorps;
- création d'une commission «sécurité, défense et maintien de la paix» au sein du Parlement européen, avec pouvoir de codécision sur les opérations extérieures de l'UE et renforcement du contrôle interparlementaire des forces armées;
- critères communs pour une intervention extérieure légitime de l'UE: légalité internationale, consentement démocratique, proportionnalité, dernier recours, conséquences écologiques et humanitaires;
- remplacement de la stratégie de dissuasion nucléaire par un sanctuaire européen «dénucléarisé» et une diplomatie active en faveur du désarmement nucléaire;
- consultation sur le maintien de l'Union européenne dans le commandement intégré de l'Otan.

Afin de sortir du système de la Françafrique, le démantèlement de la cellule Afrique (ou son équivalent), l'instauration d'un contrôle parlementaire des décisions militaires de l'Élysée et l'encadrement strict des missions des services secrets français devront également être mis en œuvre. La fermeture et le démantèlement des bases militaires françaises à l'extérieur seront programmés dans la mandature. La France pourra alors demander, de façon légitime, à ses alliés d'en faire autant, afin de créer un mouvement vertueux de démilitarisation à l'échelon international. La présence à Djibouti, qui se justifierait par l'instabilité régionale (Éthiopie, Érythrée, Somalie, ainsi que la protection du détroit de Bab El Mandeb), sera renégociée dans le cadre d'un mandat international. Nous fermerons la base d'Abu Dhabi, qui s'inscrit dans un objectif de vente d'armes aux pays du Golfe, politique belliciste et mercantile que nous réprouvons.

Enfin, dans la recherche d'un monde de paix et de solidarité, deux initiatives nous paraissent devoir être portées par la France en Europe et aux Nations unies: une conférence internationale pour un Proche et un Moyen-Orient pacifiés et dénucléarisés, en développant un fédéralisme adossé à une Union économique; une relance du partenariat Euro-Méditerranée, avec en priorité le règlement du conflit israélo-palestinien (source du discrédit occidental face à la non-application du droit international et du «deux poids deux mesures» favorisant la montée des replis identitaires et religieux contre l'Occident), ainsi qu'une sortie de guerre en Syrie, en Irak et en Libye, un rétablissement de la démocratie en Égypte, etc.